



Le ministère des Sports se défend dans l'affaire de l'exclusion du Cameroun du tournoi de qualification olympique de handball féminin.

Suite à l'exclusion du Cameroun du tournoi de qualification olympique de handball féminin au profit de la Grande-Bretagne, de nombreuses voix se sont élevées pour pointer un doigt accusateur sur le ministère des Sports et de l'Éducation Physique. Seulement, Cyrille Tollo, conseiller dans ledit ministère, a tenu à apporter des précisions pour clarifier la situation.

En effet, selon les explications de Cyrille Tollo, le ministère des Sports n'est pas directement responsable des formalités administratives concernant la participation d'une équipe à une compétition à l'étranger. Depuis une loi de 2018, le rôle du ministère se limite à veiller à ce que le budget nécessaire soit mis à la disposition de la fédération sportive concernée, après avis de la Primature et de la Présidence de la République.

Cyrille Tollo indique que c'est au Ministère des Finances (Minfi) de procéder au virement de l'argent directement dans le compte des fédérations, et que les démarches administratives avant et après cette étape relèvent de la compétence des fédérations elles-mêmes. Il précise que même pour les visas, comme c'était le cas pour le handball, l'État n'a pas de rôle à jouer dans ce processus.

Enfin, Cyrille Tollo conclut en expliquant que lorsqu'une situation difficile survient, le public a tendance à oublier que ce sont les fédérations sportives, qui ont des responsables élus, qui sont en charge de certaines démarches administratives. Il insiste sur le fait que l'Etat n'intervient que pour mettre à disposition le budget nécessaire, mais que le reste relève de la responsabilité des fédérations elles-mêmes.
